



# Opération « Soutenons nos commerçants »

## Jeu de Tirage au sort

### Article 1 : Organisateur

La ville de SAILLY-SUR-LA-LYS, organise un jeu de « tirage au sort » gratuit ouvert à toute personne physique majeure et dont le foyer fiscal est domicilié à SAILLY-SUR-LA-LYS. Ce jeu est mis en place dans le cadre du soutien aux commerçants impactés par les travaux de voirie rue de la Lys du 01 septembre au 31 décembre 2023.

### Article 2 : Modalités de Participation

Pour participer à ce tirage au sort, il suffit de remplir intégralement et correctement le bulletin de participation disponible dans le journal municipal « Sully j'y vis » et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet, toutefois en dehors des heures d'ouvertures les bulletins peuvent être déposés dans les boîtes aux lettres (Marie et Espace Culture et loisirs). Participation postale exclue. Le participant indiquera : Nom – Prénom – N° de téléphone – Email – Adresse postale et cocher la case « J'ai lu et accepte le règlement sans condition ni réserve ». Un seul bulletin par foyer fiscal et par tirage au sort.

Les Urnes sont disposées en Mairie 1071 rue de la Lys et à l'Espace Culture et Loisirs 3370 rue de la Lys – 62840 Sully-sur-la-Lys.

### Article 3 : Tirage au sort et désignation des gagnants

Les bulletins de participation seront tirés au sort le dernier jour de chaque mois en mairie. (le 30 septembre, le 31 octobre, le 30 novembre et le 31 décembre).

Chaque mois la ville de SAILLY-SUR-LA-LYS mettra en jeu 3 bons d'achat d'une valeur de 40 € chacun pour chacun des 21 commerçants (3 bons de 40 € pour une valeur total de 120 € par commerçant). Chaque bon d'achat est à utiliser chez le commerçant dont le nom est indiqué sur le bon. Le bon pourra est utilisé chez le commerçant en une seule fois ou **avec l'accord du commerçant en plusieurs fois jusqu'à épuisement de la valeur du bon**. Tout bulletin incomplet, illisible ou erroné sera invalide.

### Article 4 : Dotations

Le jeu est doté de 63 lots nominatifs par mois de septembre à décembre 2023, pour une valeur totale de 10000 €. Un bon nominatif pour chaque commerçants\* à gagner chaque mois valable jusqu'au 31 mars 2024 :

- Boulangerie LECLERCQ
- Carrefour contact
- Chez Cindy et Jérôme
- Epicerie DELESERRE
- Alaturka Kebab
- Rapid'Delys
- L'Escale du Bac
- Ferme FACHE
- La Perle de ciseaux
- Pharmacie du Bac St MAUR
- La conciergerie
- Peppino Pizza
- LN Coiffure
- Qosmeo
- Gare des années Folles
- Délice Pizza
- Ferme Derensy
- Les merveilles de Lucie
- Ferme DEVOS
- Restaurant Au bon coin
- Pharmacie LEROY

*\*Commerçants qui proposent de la vente sur place en accueil physique et restaurateurs.*

### **Article 5 : Annonce des résultats**

Les gagnants seront contactés par courriel ou sms via les coordonnées communiquées sur le bulletin de participation et devront récupérer leur bon d'achat en Mairie en présentant une pièce d'identité au même nom que le bulletin de participation.

La liste des gagnants sera également affichée en mairie et à l'Espace Culture et Loisirs , le facebook de la ville et le journal communal « Sailly j'y vis » ;

### **Article 6 : Litige et responsabilité**

Le simple fait de participer au jeu en remplissant le bulletin de participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute difficulté pratique d'acceptation ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par l'organisateur.

### **Article 7 : Propriété et utilisation des données**

Durant la période d'annonce des résultats, les gagnants acceptent de voir leurs nom et prénom sur le site internet <https://www.sailly.info/> , le facebook ville de Sailly sur la Lys, l'Espace Culture et loisirs et la Mairie.